

LOT N° 404 -

2) Les cinq/trente  
deux mille six cen-  
tièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° IO au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 405 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° II au plan du dit bâtiment N° I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 406 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I2 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 407 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I3 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 408 -

/-----

2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I4 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol; par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 409 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I5 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 410 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° I6 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 411 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° I7 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 4I2 -

- 
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six cen-  
tièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 18 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 4I3 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 19 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 4I4 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 20 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 4I5 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I. au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 21 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 416 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 22 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

/-----  
2) Les cinq trente  
deux mille six cen-  
tièmes -

en quadruple -

LOT N° 417 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 23 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 418 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 24 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 419 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 25 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 420 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six cen-  
tièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de chaussée, un parking portant le N° 26 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 421 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 27 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 422 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 28 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 423 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 29 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 424 -

/-----

2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 30 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 425 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 3I au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 426 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 32 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 427 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 33 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 428 -

/-----

2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 34 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 429 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 35 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 430 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 36 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 431 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 37 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 432 -

- /-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 38 au plan du dit bâtiment I
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 433 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 39 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 434 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 40 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 435 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 41 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.



LOT N° 436 -

/-----

2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 42 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq-trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 437 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 43 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 438 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 44 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 439 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 45 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 440 -

- 2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 46 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 441 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 47 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 442 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 48 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 443 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 49 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

a) LOT N° 444 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 50 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 445 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 51 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 446 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 52 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 447 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 53 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 448 -

- /-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 54 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 449 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 55 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 450 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 56 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 451 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 57 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 452 -

- /-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 58 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 453 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 59 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 454 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 60 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 455 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 61 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 456 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 62 au plan du dit bâtiment I;
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N°
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 457 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 63 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 458 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 64 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 459 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 65 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 460 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 66 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 461 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 67 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 462 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 68 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 463 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 69 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 464 -

- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 70 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 465 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 71 au plan du dit bâtiment I
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 466 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 72 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 467 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 73 au plan du dit bâtiment I;
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.



LOT N° 468 -

- /-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 74 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 469 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 75 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 470 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 76 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 471 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 77 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 472 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 78 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 473 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 79 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 474 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 80 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 475 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 81 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 476 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 82 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 477 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 83 au plan du dit bâtiment N° I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 478 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 84 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 479 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 85 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 480 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 86 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

/-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

LOT N° 481 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 87 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 482 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 88 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 483 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 89 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 484 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 90 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 485 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 91 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 486 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 92 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 487 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 93 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 488 -

/-----

2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 1 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 94 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 489 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 95 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 490 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 96 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 491 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 97 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 492 -

- /-----  
2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 98 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 493 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 99 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 494 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 100 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 495 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 101 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 496 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I02 au plan du dit bâtiment I.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 497 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I03 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 498 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I04 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 499 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I05 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.



LOT N° 500 -

- /-----  
1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° IO6 au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les cinq/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 501 -

- /-----  
1°) Dans le groupe B bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un local devant abriter un transformateur E.D.F. de l'ensemble immobilier tel qu'il figure au plan du dit bâtiment I.  
2°) Les sept/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les sept/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les sept/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les sept/cinq-cent-cinquante-sixièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 502 -

- /-----  
1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I au plan du dit bâtiment 2  
2°) Les Un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 503 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 2.  
2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.  
3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8  
4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.  
5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 504 -

-----  
2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 505 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 506 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 507 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 508 -

- 2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 2.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 509 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 510 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 511 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 5I2 -

/-----

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 2
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 5I3 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 5I4 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 5I5 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 516 -

/-----

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 15 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 517 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 16 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 518 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 17 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 519 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 520 -

- /-----  
2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 2.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 521 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 522 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 523 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 524

- /-----  
2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 23 au plan du dit bâtiment 2.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B
  - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes de parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 525 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 24 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 526 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 25 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 527 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 26 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 528 -

- /-----
- 2) Le un/trente  
deux mille six  
entièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 27 au plan du dit bâtiment 2.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 529 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 28 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 530 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 29 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 531 -

- /-----
- 3) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 2.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.



LOT N° 532 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente  
deux mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 533 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 534 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 535 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 536 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 537 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 538 -

- /-----  
2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 539 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 540 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 4,8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 541 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 542 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 543 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 544 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 545 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 546 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 547 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en simple-
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 548 -

- /-----
- 3) Les quarante/trente deux mille six centièmes -  
en double
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 549 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 550 -

- /-----
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes de la superficie de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du dit bâtiment.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.
- en double -

LOT N° 551 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la superficie de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huitièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 552 -

- /-----
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un appartement portant le N° I au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la superficie de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3) Le un/trente-deux mille six centièmes - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- en simple - 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 553 -

/-----

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 554 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 555 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 556 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.



LOT N° 557 -

- /-----  
2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 3.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 558 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 559 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 560 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 561 -

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3. au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° IO au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 562 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 563 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 564 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 565 -

/-----

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/mille-cinq-cent quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 566 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/mille-cinq-cent quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 567 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/mille-cinq-cent quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 568 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I7 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/mille-cinq-cent quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 569 -

- 2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 3.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 570 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 571 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 572 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 573 -

- /-----  
2°) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 3.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 574 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 23 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 575 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 24 au plan du dit bâtiment 3
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un /vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 576 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 25 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 577 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 26 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en simple -

LOT N° 578 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les cinq/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

3) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -

en triple -

LOT N° 579 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les cinq-vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les cinq/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 580 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les cinq/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 581 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade Nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 582 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 583 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 584 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 585 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 586 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.



LOT N° 587 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 588 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 589 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 590 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 591 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 592 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade Est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 593 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes - en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement de type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 594 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 595

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 596 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes - en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisiné, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties spéciales communes au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 597 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 598 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le LOT N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 599 -

- /-----
- 2) Les soixante  
neuf/trente  
deux mille  
six centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixanteneuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 600 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 601 -

- /-----
- 3) Les quarante/  
trente deux  
mille six  
centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les quarante /trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les quarante /vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les quarante /neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les quarante /mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 602 -

- 2) Les quarante/ trentes deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les quarante/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 603 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 604 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/mille-cinq-cent-quatre-vingt-unièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 605 -

- /-----  
2) Le un/trente deux mille six centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 1 au plan du dit bâtiment 4;
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 606 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 607 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 4
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 608 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 609 -

- 2) Le un/trente deux  
mille six centièmes -  
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 4;
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 610 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 611 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 612 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.



LOT N° 613 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes - en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 4.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 614 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale;
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 615 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 616 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 12 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 617 -

/-----

2) Le un/trente deux  
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 618 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 619 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 620 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 621 -

-----  
2) Le un/trente deux  
mille six centièmes -

en quadruple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, u  
cellier portant le N° 17 au plan du dit bâtiment 4.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de l  
propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties  
communes générales de l'ensemble immobilier construit  
sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties  
communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties  
communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 622 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, u  
cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 4.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de l  
propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties  
communes générales de l'ensemble immobilier construit  
sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties  
communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties  
communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 623 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée,  
un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 4.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la  
propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties  
communes générales de l'ensemble immobilier construit  
sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties  
communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties  
communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 624 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée,  
un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 4.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la  
propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties  
communes générales de l'ensemble immobilier construit  
sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties  
communes spéciales au groupe B.

5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties  
communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 625 -

-----  
2) Le un/trente deux  
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 626 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4;

LOT N° 627 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 23 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 628 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 24 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4;

LOT N° 629 -

/-----

2) Le un/trente deux  
mille six centièmes -  
en simple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 25 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N°
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 630 -

/-----

3) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en simple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 631 -

/-----

3) Les soixante neuf/  
trente deux mille  
six centièmes -  
en simple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4, au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 632 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 633 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 634 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4, au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 635 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 636 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-six-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 637 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 638 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 639 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 640 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.



LOT N° 641 -

-----  
2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés, comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf mille-six centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 642 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 643 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 644 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 645 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 646 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 647 -

/+-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 648 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 649 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 650 -

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 651 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 652 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 653 -

/----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 654 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 655 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 656 -

/----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 657 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 658 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 659 -

- /-----
- 2) Les quarante/  
trente deux mille  
six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 660 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 661 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 662 -

- /-----
- 2) Les quarante/  
trente deux mille  
six centièmes -  
en simple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-deuxièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 663 -

- /-----
- 3) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I au plan du dit bâtiment 5.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 664 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 9.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 665 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.



LOT N° 666 -

- /-----
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 5.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- en quadruple - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 667 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 668 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 669 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 670 -

/----

2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 671 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 672 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 673 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 674 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- en quadruple - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 675 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 676 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 677 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 678 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 5.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 679 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I7 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 680 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I8 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 681 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I9 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 682 -

- /-----
- 2.) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 5.
  - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 683 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2I au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 684 -

- /-----
- 3) Les cinq/trente deux mille six centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment N° 5.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 685 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 2 au plan du dit bâtiment N° 5.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 686 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente  
deux mille six  
centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée un parking portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 5.
  - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 687 -

- /-----
- 3) Les soixante neuf/  
trente deux mille  
six centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 688 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 689 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 690 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 691 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 692 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 693 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 694 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.



LOT N° 695 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 696 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade Nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 697 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 698 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 699 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 700 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 701 -

/----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 702 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment;

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 703 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 704 -

- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -  
en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 705 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 706 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 707 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 708 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 709 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 710 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 711 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 712 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 7I3 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 7I4 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 7I5 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 716 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 717 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 718 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.



LOT N° 719 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 720 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 721 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 722 -

/-----

2) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 723 -

/-----

3) Les cinquante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 3 comportant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante mètres carrés comporte aussi une loggia. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les cinquante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les cinquante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les cinquante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les cinquante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 724 -

/-----

3) Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 725 -

-----  
2 Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 726 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 727 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 728 -

/-----

Les soixante  
neuf/trente deux  
mille six cen-  
tièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 729 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 730 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 731 -

/-----

2 Les soixante neuf/  
trente deux mille six  
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 732 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 733 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 734 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/  
trente deux mille six  
centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
  - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
  - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3.
  - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
  - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 735 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 736 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 737 -

/-----

2) Les soixante neuf/  
trente deux mille  
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 738 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 739 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 740 -

/-----

2) Les soixante neuf/  
trente deux mille six  
centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 741 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 742 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle Sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.



LOT N° 743 -

-----  
2) Les quarante/  
trente deux mille  
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 744 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quinzième étage, UN appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 745 -

1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 746 -

- 1°) Dans le groupe B bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-septièmes des parties communes spéciales au groupe B.
- 5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

/-----  
2) Les quarante/  
trente deux mille  
six centièmes -

en simple -

LOT N° 747 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur la lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

/-----  
2) Le un/trente  
deux mille six  
centièmes -

en triple -

LOT N° 748 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 749 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.